



# MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Direction générale de l'aménagement, du logement  
et de la nature*

*Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages*

*Sous-direction de l'urbanisme et des paysages*

*Bureau de la législation de l'urbanisme*

La Défense, le 8 avril 2025

**Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme  
et des paysages**

A

**Mélanie DE AZEVEDO**  
Directrice de projets  
EDF Renouvelables France

**Affaire suivie par :** Rémi Val  
[littoral-et-urbanisme.qv4.dhup.dgaln@developpement-durable.gouv.fr](mailto:littoral-et-urbanisme.qv4.dhup.dgaln@developpement-durable.gouv.fr)  
TEL : 01 40 81 88 47

**Objet : Accusé de réception des compléments dans le cadre d'une demande de dérogation au titre de l'article L. 121-12-1 du code de l'urbanisme pour un projet de centrale solaire sur le site de Saint-Antoine dans la commune d'Ajaccio (Corse-du-Sud)**

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande de dérogation ministérielle déposée au titre de l'article L. 121-12-1 du code de l'urbanisme, en vue de l'implantation d'une centrale solaire sur la commune d'Ajaccio dans le département de la Corse-du-Sud.

Au regard des critères mentionnés dans l'article précité, je vous informe de la complétude de votre dossier de demande de dérogation.

Votre demande est susceptible de faire naître une décision implicite de rejet à l'expiration d'un délai de quatre mois à compter de la réception de votre demande.

Cette décision implicite est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de date à laquelle elle interviendra. Ce recours peut être déposé auprès de cette juridiction ou par le biais de l'application <https://www.telerecours.fr/>. Pendant cette période, un recours gracieux peut également être déposé auprès du ministre chargé de l'urbanisme. L'exercice du recours gracieux proroge de deux mois le délai d'exercice du recours contentieux

Pour le ministre et par délégation,

La cheffe du bureau  
de la législation de l'urbanisme



Caroline SAUZE

Mélanie DE AZEVEDO  
Directrice de projets  
EDF Renouvelables France  
Agence d'Aix-en-Provence  
11 cours Gambetta-CS70082  
13182 Aix-en-Provence Cedex 5